

Séance du conseil communal de Blonay St-Légier

Interpellation

Cartoriviera 3D, un outil novateur, mais dans quel intérêt ?

Mme la Présidente, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chers collègues, En septembre 2024, une nouvelle plateforme cartographique 3D a fait son apparition sur Cartoriviera. Elle offre une vision détaillée et immersive de notre région mais également intrusive à propos des propriétés privé, permettant à chacun d'explorer notre commune sous un angle inédit. L'initiative est innovante, et nous devons saluer cet effort de modernisation. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SyNNergy d'Innovaud, qui soutient les projets numériques et innovants.

Cependant, cette avancée soulève également quelques questions essentielles. Les images 3D fournies par Cartoriviera sont d'une précision remarquable. On peut voir les moindres détails des bâtiments, des rues et même certains éléments de terrain. Cette qualité d'image est sans précédent et pourrait être un atout pour l'urbanisme ou la gestion du territoire.

Mais dans quelle mesure cet outil bénéficie-t-il réellement aux habitants ? En quoi une telle précision est-elle utile au quotidien ? La Municipalité prévoit-elle des usages spécifiques pour améliorer les services à la population ou faciliter certaines démarches administratives ? La question se pose également à propos de la protection des données de manière général et spécifique. Notamment sur l'angle de la législation en vigueur.

Si cette plateforme permet d'explorer la commune sous un nouveau jour, elle pose aussi la question de la sécurité. En quelques clics, il est possible de repérer des entrées, des chemins d'accès et d'autres éléments qui pourraient être détournés à des fins malveillantes. La Municipalité a-t-elle pris en compte ces risques ?

Certains propriétaires pourraient ne pas souhaiter voir leur bien immobilier affiché en haute résolution sur Internet. Est-il possible, pour un particulier, de demander le floutage de sa parcelle sur Cartoriviera 3D ?

Mes questions à la Municipalité

- Quel est le coût réel de la mise en place de Cartoriviera 3D pour notre commune ? Quelle est la participation d'Innovaud en termes financiers ?
- Quels sont les usages concrets prévus pour cette plateforme et en quoi justifient-ils une telle qualité d'image ?
- Es que la loi fédérale sur la protection des données (LPD) est respectée ?
- La Municipalité a-t-elle pris en compte les risques en matière de sécurité ?
- Les habitants ont-ils un droit de regard sur l'affichage de leur propriété ? Peuvent-ils demander la suppression de leur parcelle en 3D ?
- Si aucune option de retrait n'existe pour l'instant, la Municipalité peut-elle rendre possible ce floutage à la demande des propriétaires ?

Dans l'attente d'une réponse écrite, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Tanguy Krebs

Nom Prénom

Signature

FERRARI CHRISTIAN

Wicky Michel

de Joffrey Kaethlin

Greberath Pascal

Belotti Romain

Prélat Alexandre

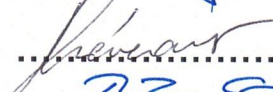
Bonaley Eric

Salanon Alain

FILIPPOZZI Yves

HERRERO CATHERINE















Capture d'écran type sur Cartoriviera 3D

